



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

# Conseil métropolitain du 12 novembre 2025

*« Débat d'orientation budgétaire : malgré un contexte national incertain, la Métropole fait bloc grâce à des finances saines »*

Mercredi 12 novembre 2025

## Sommaire

<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : MALGRE UN CONTEXTE NATIONAL INCERTAIN, LA METROPOLE FAIT BLOC GRACE A DES FINANCES SAINES .....</b>	<b>3</b>
<b>LA METROPOLE PROLONGE SON AIDE A L'ACQUISITION DE KITS SOLAIRES POUR LES PARTICULIERS .....</b>	<b>8</b>
<b>LE PROJET SAINT-SEVER NOUVELLE GARE CONFORTÉ PAR LA CONCERTATION PREALABLE ET RECONNUE D'INTERET METROPOLITAIN.....</b>	<b>9</b>
<b>LA METROPOLE DEPLOIE 6M D'€ SUPPLEMENTAIRES POUR LA CREATION D'UN DEPARTEMENT D'ODONTOLOGIE A L'UNIVERSITE DE ROUEN .....</b>	<b>10</b>
<b>MODERNISATION DU SERVICE DE REANIMATION, AGRANDISSEMENT DE PHARMACIE, DEVELOPPEMENT STRUCTUREL : LA METROPOLE MASSIFIE SON SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF-LOUVIERS-VAL-DE-REUIL .....</b>	<b>10</b>
<b>LA METROPOLE AMPLIFIE SON ENGAGEMENT POUR LA PAPETERIE CHAPELLE DARBLAY .....</b>	<b>11</b>
<b>SOS MEDITERRANEE : LA METROPOLE DEPLOIE 12 000 € POUR LE SAUVETAGE DES PERSONNES EN DETRESSE EN MER MEDITERRANEE POUR L'ANNEE 2025.....</b>	<b>12</b>
<b>SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS STRUCTURANTS PORTES PAR LES COMMUNES .....</b>	<b>12</b>

## Conseil métropolitain du 12 novembre 2025

### « Débat d'orientation budgétaire : malgré un contexte national incertain, la Métropole fait bloc grâce à des finances saines »

Le Conseil de la Métropole Rouen Normandie débat ce mercredi 12 novembre 2025 de ses orientations budgétaires pour l'année 2026. Malgré un contexte national confus et incertain, elle tient le choc grâce à ses finances saines. La Métropole adopte par ailleurs des mesures fortes pour la transition social-écologique : prolongation de l'aide à l'acquisition de kits solaires pour les particuliers, reconnaissance de l'intérêt métropolitain du projet Saint-Sever Nouvelle Gare, déploiement de 6M d'€ pour la création d'un département d'odontologie à l'Université de Rouen, massification du soutien au Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil, soutien renforcé à la papeterie Chapelle Darblay, déploiement de 12 000 € pour le sauvetage des personnes en détresse en mer méditerranée... La Métropole engage par ailleurs des investissements à destination des communes pour les soutenir dans les projets structurants qu'elles portent au quotidien.

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie :** « Dans un contexte national incertain, où le flou qui pèse sur les finances de l'État menace les collectivités, la Métropole Rouen Normandie tient bon. Nous faisons bloc. Nos finances sont saines, solides et gérées de façon extrêmement sérieuse. Cette stabilité, nous la devons aussi à une vision : celle d'un territoire qui investit pour l'avenir sans jamais sacrifier le présent.

*Nous disons avec force notre opposition à l'austérité imposée aux collectivités, parce qu'elle pénalise l'investissement local, et donc la vie quotidienne. Nous faisons pour notre part le choix de la responsabilité budgétaire et du maintien de nos ambitions pour la transition social-écologique.*

*Notre Métropole agit concrètement. Nous prolongeons l'aide à l'acquisition de kits solaires, pour que chaque foyer puisse devenir acteur de la transition, et pour soutenir le pouvoir d'achat. Nous reconnaissions le projet Saint-Sever Nouvelle Gare comme d'intérêt métropolitain : la concertation préalable a permis de poser les bases d'un projet solide et travaillé collectivement.*

*Nous investissons 6 millions d'euros pour créer un département d'odontologie à l'Université de Rouen. Nous soutenons le Centre Hospitalier d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil, pour moderniser la réanimation, améliorer les conditions d'accueil et de travail. Nous renforçons notre soutien à la papeterie Chapelle Darblay, symbole de l'industrie circulaire et des énergies renouvelables. Nous soutenons par ailleurs SOS Méditerranée, pour venir en aide aux femmes, hommes et enfants en détresse en mer Méditerranée.*

*Nous nous tenons enfin aux côtés des élus locaux, des maires des communes de la Métropole, en soutenant financièrement des projets de proximité qu'ils portent au quotidien. Entretenir une école, moderniser une mairie, rénover un équipement sportif : c'est concret, c'est utile, c'est le service public au quotidien.*

*La Métropole Rouen Normandie continue d'agir, avec sérieux budgétaire, ambition écologique et exigence sociale. C'est notre boussole. On se bat, on ne lâche rien. »*

## Débat d'orientation budgétaire : malgré un contexte national incertain, la Métropole fait bloc grâce à des finances saines

La Métropole Rouen Normandie aborde son débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 dans un cadre national particulièrement confus, qui sera fortement dépendant des arbitrages finalement retenus à l'occasion des débats parlementaires sur la Loi de Finances 2026. « *La situation budgétaire et financière de notre pays est grave* », soulignait le représentant du Gouvernement le 18 octobre lors des récentes journées de France Urbaine. « *La dette atteint 115,6% du PIB et représente 3416 milliards d'€ et s'est aggravée de 72 milliards d'€ au dernier trimestre. Elle exige un effort collectif pour redresser les comptes publics dans un contexte économique, politique et mondial incertain* ».

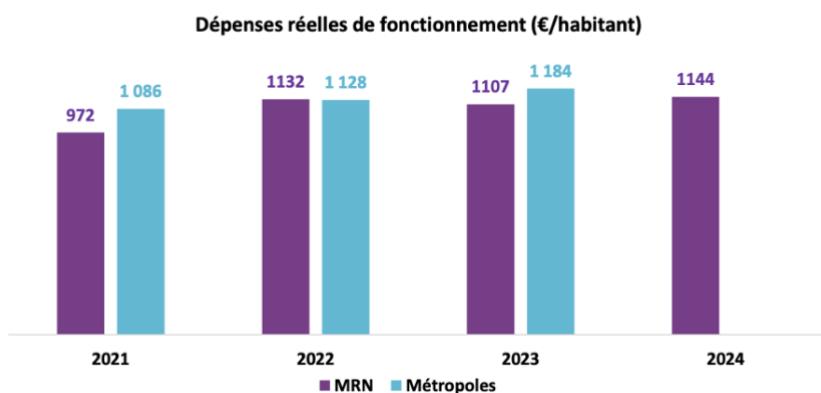
Cette situation est connue et documentée (ouverture par l'Union Européenne en 2024 d'une procédure pour endettement excessif, dégradation de la note de la France par les agences de notation...). Elle n'est pas due aux collectivités locales. Les administrations publiques locales, qui contrairement à l'État ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre, ne représentaient fin 2024 que 7,9% de la dette publique. Elle amène pourtant le Gouvernement à renouveler des propositions extrêmement sévères et pénalisantes pour les finances locales, le conduisant à revenir sur des engagements fermes qui impacteraient fortement la relation de confiance entre les collectivités et l'Etat.

### 1 – Les finances de la Métropole sont saines et ont permis d'asseoir une politique d'investissement ambitieuse :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2024, adopté en conseil métropolitain le 30 juin 2025, a établi la solidité des finances métropolitaines.

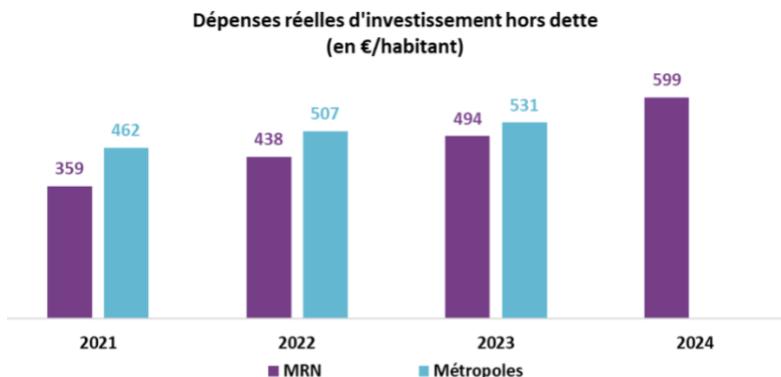
#### Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures à la moyenne des métropoles et ont progressé moins rapidement :

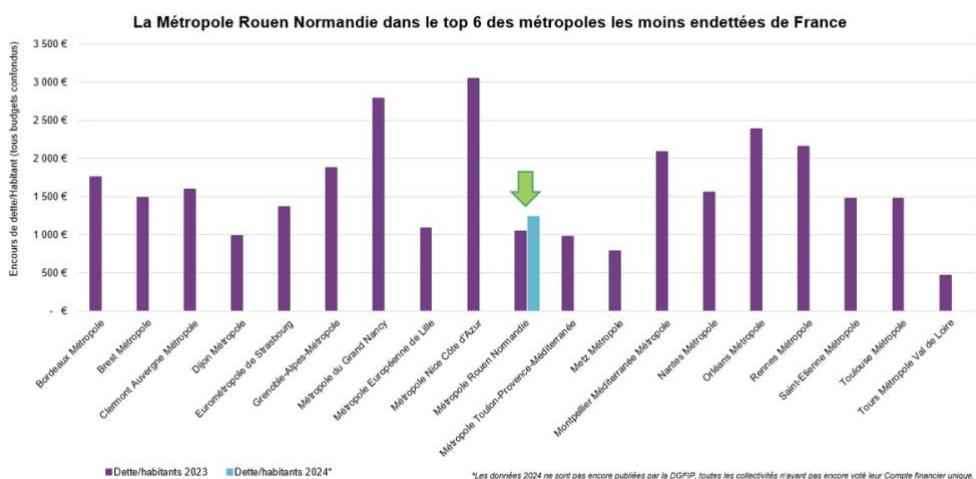


# Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

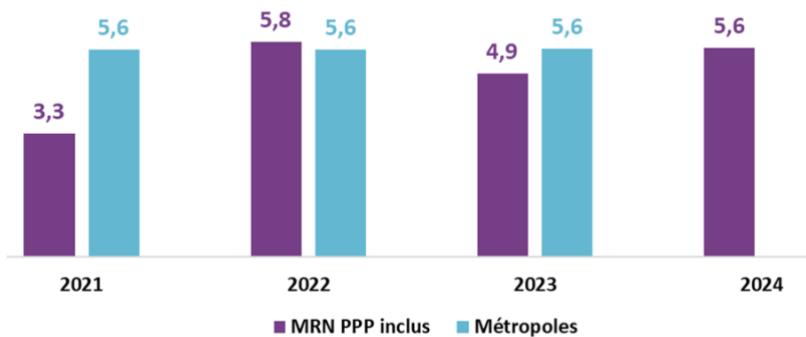
**La solidité financière de la Métropole lui permet d'investir dans les secteurs clefs de la transition social-écologique**



**La Métropole Rouen Normandie dans le top6 des métropoles les moins endettées de France**



## Capacité de désendettement



# Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

**Fiscalité : la Métropole Rouen Normandie est systématiquement en dessous de la moyenne des fiscalités métropolitaines et est même celle qui récolte le moins de produits d'impôts locaux directs**

	THRS	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1	Taux de TEOM 2024 (1)
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,50%	0,00%	5,78%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%	5,80%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%	6,40%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%	6,71%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,9%	0,00%	7,95%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%	Métropole Rouen Normandie
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%	8,06%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	34,63%	11,40%	Toulouse Métropole
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%	Grenoble-Alpes Métropole
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%	Saint-Etienne Métropole
Brest Métropole	16,93%	10,80%	4,12%	10,80%	10,12%	30,80%	29,96%	0,00%	Metz Métropole
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%	Bordeaux Métropole
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%	Rennes Métropole
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	0,00%	4,98%	0,00%	29,79%	0,00%	Clermont Auvergne Métropole
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%	Métropole Nice Côte d'Azur
Métropole du Grand Nancy	20,94%	9,50%	9,65%	9,50%	13,70%	9,50%	29,65%	0,00%	Tours Métropole Val de Loire
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%	Strasbourg Eurométropole
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	0,00%	13,47%	0,00%	27,14%	0,40%	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%	Montpellier Méditerranée Métropole
<b>Moyennes 2024 des métropoles</b>	<b>11,29%</b>	-	<b>3,54%</b>	<b>1,90%</b>	<b>7,61%</b>	<b>1,50%</b>	<b>30,13%</b>	<b>0,60%</b>	<b>Métropole européenne de Lille</b>
									<b>Moyennes 2024 des métropoles</b>
									<b>9,35%</b>

Détail des produits de la fiscalité directe locale par habitant 2024

Groupement	TH - Produit par habitant INSEE	THLV - Produit par habitant INSEE	FB - Produit par habitant INSEE	TEOM - Produit par habitant INSEE	FNB - Produit par habitant INSEE	TAFNB - Produit par habitant INSEE	CFE - Produit par habitant INSEE	TASCOM - Produit par habitant INSEE	IFER - Produit par habitant INSEE	GEMAPI - Produit par habitant INSEE	Total - Produit par habitant INSEE	Classement avec Groupement
Toulouse Métropole	14 €	0 €	219 €	133 €	1 €	1 €	222 €	13 €	4 €	8 €	615 €	1
Métropole Nice Côte d'Azur	39 €	0 €	133 €	224 €	0 €	1 €	165 €	16 €	5 €	14 €	597 €	2
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	12 €	0 €	37 €	224 €	0 €	1 €	145 €	14 €	8 €	10 €	452 €	3
Métropole du Grand Nancy	18 €	0 €	163 €	119 €	1 €	1 €	114 €	19 €	4 €	4 €	443 €	4
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	28 €	0 €	81 €	188 €	1 €	1 €	104 €	18 €	4 €	9 €	433 €	5
Montpellier Méditerranée Métropole	12 €	0 €	2 €	230 €	0 €	1 €	140 €	15 €	5 €	23 €	429 €	6
Clermont Auvergne Métropole	10 €	0 €	46 €	163 €	1 €	1 €	138 €	21 €	4 €	3 €	388 €	7
Nantes Métropole	7 €	0 €	93 €	118 €	0 €	1 €	143 €	18 €	3 €	5 €	388 €	8
Eurométropole de Strasbourg	8 €	0 €	71 €	137 €	0 €	1 €	150 €	13 €	3 €	0 €	384 €	9
Grenoble-Alpes-Métropole	8 €	0 €	21 €	137 €	0 €	2 €	158 €	14 €	3 €	7 €	349 €	10
Orléans Métropole	6 €	0 €	90 €	87 €	0 €	1 €	129 €	19 €	3 €	3 €	339 €	11
Bordeaux Métropole	8 €	0 €	0 €	122 €	0 €	1 €	168 €	20 €	3 €	4 €	326 €	12
Metz Métropole	8 €	1 €	32 €	143 €	1 €	1 €	105 €	17 €	4 €	5 €	316 €	13
Rennes Métropole	9 €	0 €	23 €	139 €	1 €	1 €	113 €	17 €	3 €	4 €	310 €	14
Saint-Etienne Métropole	7 €	0 €	38 €	119 €	1 €	1 €	113 €	16 €	3 €	12 €	309 €	15
Métropole de Lyon	7 €	0 €	10 €	97 €	0 €	1 €	169 €	13 €	6 €	4 €	308 €	16
Tours Métropole Val de Loire	8 €	0 €	0 €	164 €	0 €	2 €	101 €	19 €	3 €	6 €	303 €	17
Métropole Européenne de Lille	5 €	0 €	0 €	150 €	0 €	2 €	118 €	14 €	3 €	6 €	299 €	18
Dijon Métropole	9 €	0 €	23 €	109 €	0 €	1 €	120 €	21 €	3 €	0 €	287 €	19
Brest Métropole	12 €	8 €	56 €	70 €	1 €	1 €	104 €	22 €	3 €	3 €	280 €	20
<b>Métropole Rouen Normandie</b>	<b>5 €</b>	<b>1 €</b>	<b>0 €</b>	<b>112 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 €</b>	<b>92 €</b>	<b>15 €</b>	<b>3 €</b>	<b>10 €</b>	<b>240 €</b>	<b>21</b>

La capacité de la Métropole à maintenir un haut niveau d'autofinancement, à accroître ses investissements, tout en maîtrisant son endettement et sa fiscalité, témoigne d'une gestion saine, responsable et prospective. Elle permet à la collectivité de conjuguer prudence budgétaire et ambition politique, tout en préparant les transitions de demain. Comme l'an dernier toutefois, la préparation des Orientations Budgétaires de la Métropole est fortement impactée par le contexte national et les dispositions inscrites dans la Loi de Finances qui proposent une nouvelle contribution des collectivités au rétablissement des comptes publics.

## 2 – Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit à nouveau une contribution significative au rétablissement des comptes publics, qui fragilise la trajectoire des collectivités locales.

En l'état, le Projet de Loi de Finances 2026 inscrit des propositions qui diminuent singulièrement pour les collectivités les recettes qu'elles sont en droit d'attendre. C'est à l'échelle nationale au moins 4,6 Mrd€ qui seraient ponctionnés sur les collectivités locales, auxquelles s'ajoutent 1,3 Mrd€ de cotisations supplémentaires pour la CNRACL. Déjà en 2025, les prélèvements opérés avaient représenté un effort considérable pour notre Métropole (16 M€).

Au-delà de l'impact pour les collectivités, cette politique d'assèchement des finances locales met en péril l'investissement public local et partant des secteurs économiques qui en dépendent directement.

### Les principales propositions inscrites dans le Projet de Loi de Finances impactant la Métropole sont les suivantes :

- Un nouveau prélèvement estimé à 5,4 M€, sans que les perspectives sur son versement ultérieur soient clairement précisées (DILICO – Dispositif de Lissage des Collectivités),
- Une nouvelle année blanche en matière de TVA : le produit de la TVA perçu par la Métropole devait remplacer la perception de la taxe d'habitation et de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises. Le PLF 2026 prévoit désormais que le taux d'évolution de la TVA est minoré de l'inflation constatée,
- Une forte baisse (25%), contraire aux engagements récents du gouvernement, de la compensation de la réduction de la fiscalité des établissements industriels : compte-tenu des caractéristiques industrielles du territoire, cette mesure frappera particulièrement la Métropole avec un coût estimé pour notre Etablissement à 4,1 M€,
- Un prolongement de la diminution de la DGF : la Métropole a enregistré en 7 ans une perte de 6 M€ de sa DGF. Elle devrait subir en 2026 un nouvel écrêtement destiné à financer les dotations de péréquation aux communes, de l'ordre de 2 M€,
- Une diminution de l'ordre de 18% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, soit pour la Métropole – 3,2 M€,
- 2026 serait également une année blanche pour le FCTVA. En effet, à compter de 2026, celui-ci serait perçu au titre des dépenses de l'année N – 1,
- Diminution très forte du fonds vert qui passerait de 2Md€ initialement à 500 M€ en 2026,
- Très forte réduction du périmètre et du montant de la DSIL,
- Réduction des crédits de l'ADEME, de l'ANRU, de l'agence de l'Eau ...

Alors que les experts chiffrent à 11 Mrd€ annuels supplémentaires les efforts que les collectivités devraient faire pour adapter les territoires au changement climatique, alors que la Cour des Comptes elle-même, dans un récent avis, soulignait que le coût budgétaire de l'inaction serait supérieur à celui d'une intervention accrue des pouvoirs publics en faveur de la transition, le Gouvernement propose une approche qui marque, par sa sévérité, un contresens économique et stratégique. Qui plus est, les grandes villes et les métropoles, pourtant moteurs économiques du pays et qui concentrent bien souvent la plus grande pauvreté et les plus grandes difficultés, contribuent 3,5 fois plus que les autres collectivités à cet effort.

Si la Métropole Rouen Normandie fait le choix d'intégrer en responsabilité ces données dans sa préparation budgétaire, elle ne se résout pas à l'immobilisme et à la stagnation, ce que permet sa gestion financière rigoureuse, garantissant la soutenabilité des investissements pour la transition social-écologique du territoire. Les finances métropolitaines restent saines, permettant d'articuler responsabilité budgétaire et ambition stratégique.

### 3 – le maintien d'une ambition résolue pour le territoire :

La Métropole proposera pour 2026 un budget qui conjugue à nouveau maîtrise des dépenses de fonctionnement et niveau élevé d'investissement, dans le cadre d'une trajectoire budgétaire qui devra contenir l'endettement dans les standards actuels.

Elle fait le choix, comme l'an dernier, de ne pas pénaliser ses politiques de solidarité envers les plus démunis, ses politiques d'accompagnement en matière de transition social-écologique et ses politiques de soutien à l'ensemble des communes qui composent le territoire métropolitain. Elle fait également le choix de ne pas proposer de progression de sa fiscalité, pourtant plus faible que celle de la plupart des Métropoles de France (cf. supra).

Le présent document dit toute la force du projet collectif que continue de porter notre Établissement pour l'amélioration constante et la modernisation de nos équipements et infrastructures, l'adaptation au changement climatique, le renforcement des solidarités, l'attractivité de notre métropole, qui a officiellement passé début 2025 la barre des 500 000 habitants.

Les priorités de la Métropole sont connues :

- Les mobilités, avec la décarbonation des déplacements, le renforcement du réseau de transport en commun et l'arrivée très attendue de la T5, l'extension du réseau vélo (LOVELO, pistes sécurisées, Réseaux Express et Interconnectés). Les mesures de 'gratuité' seront poursuivies, notamment le récent et déjà plébiscité dispositif de gratuité des transports en commun pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans, qui complète les autres mesures de gratuité (samedis, lors des pics de pollution, pour les sorties scolaires et à l'occasion des grandes manifestations). Nos efforts massifs portent leurs fruits puisqu'ils ont permis de diviser par deux la pollution en oxydes d'azote et de passer enfin sous les seuils réglementaires ;
- La transition social – écologique, avec l'adoption récente, après près d'une année de concertation, de l'Accord de Rouen pour le Climat # 2, qui a mobilisé plus de 160 structures signataires dont 64 communes de notre Métropole, l'ADEME, WWF France et le GIEC Local. La Métropole intensifie la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements sociaux et continue de soutenir les particuliers via le service ALTERN, développe de nombreuses incitations (Fonds Air Bois, kits photovoltaïques à usage domestique, soutien au changement des véhicules polluants...). La Métropole poursuit le vaste plan d'investissement de 1,2 Mrd€ sur la période 2023-2040 pour moderniser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, tout en protégeant la ressource (58 M€ en 2026) ;
- La réalisation des documents structurants du territoire à l'appui de la grande phase de concertation citoyenne « Rouen Métropole 2050 » : Schéma de cohérence territoriale (SCoT), Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : le SCOT- AEC sera examiné par les élus au second semestre 2026 ;
- La santé est la première des inégalités : 17 M€ ont été mobilisés pour soutenir les établissements de santé du territoire. La Métropole finance directement des postes de Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers (PUPH) et d'Assistants Spécialistes Recherche (ASR), participant ainsi au maintien d'une offre de soins de qualité et à la consolidation du lien entre recherche, enseignement et pratique hospitalière ;
- La solidarité, à travers les contrats de ville, l'égalité hommes-femmes, nos dispositifs en matière d'accompagnement des jeunes, de prévention spécialisée ou le soutien au dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, plus largement l'appui constant aux associations du territoire dans les actions essentielles qu'elles mènent au quotidien. Le Contrat local des solidarités, signé avec l'État, structure et renforce cette politique partenariale ;
- L'enseignement supérieur et la recherche, accompagné en investissement dans un cadre pluriannuel à hauteur de 55 M€, à l'exemple de la délibération proposée à ce Conseil pour le Département d'Odontologie, la démarche Campus, les Appels à Projet pour soutenir la recherche locale. La Métropole accueille désormais plus de 53 000 étudiants ;



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- Le rayonnement économique du territoire, à travers le soutien aux filières innovantes, aux projets d'investissement économique et à la revitalisation des zones commerciales et artisanales. Les dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique location, permettant de soutenir directement des installations d'activités, seront bien entendu poursuivis. La Métropole peut également se féliciter de l'excellent bilan de notre agence d'attractivité : plus de 2 000 entreprises accompagnées, 15 000 emplois créés ;
- L'attractivité, avec la diversification et le renforcement d'une offre touristique solide et riche, permettant d'atteindre des niveaux de fréquentation exceptionnels, la culture, le sport avec des propositions nouvelles et fortes (à l'exemple de Forêt Monumentale, Géos du Noir en 2025 ou de la nouvelle édition de Normandie Impressionniste en 2026), l'accompagnement des structures et des acteurs, la préparation des investissements de demain à l'image des études pour l'extension du stade Diochon, la construction d'une nouvelle patinoire et d'un nouveau stade.

Le territoire se transforme et cela se voit. Démographie, chiffres records en matière de tourisme, arrivée de nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, émergence et structuration de nouveaux quartiers (Flaubert, Saint-Sever-Nouvelle-Gare), parc-canal Camille Claudel, T5 ...

De nombreux projets ont pu être réalisés et accompagnés dans les 71 communes de notre Métropole grâce à l'appui de notre Établissement et nos dispositifs de solidarité intercommunale, dans le dialogue avec les élus locaux. La Métropole a ainsi développé des outils puissants et solidaires pour accompagner les communes : le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), qui soutient les 45 communes de moins de 4 500 habitants, le Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL), qui encourage les projets à dimension sociale et écologique, et le FACIL Culture, qui renforce encore cette dynamique en finançant les initiatives culturelles locales. De 144M d'€ d'investissements pour la voirie dans la mandature précédente, nous sommes passés à un Plan pluriannuel d'investissement de 180M d'€ (+25%) sur la période 2021-2026. Nous avons également déployé un nouveau volet des Projets de territoire, avec une enveloppe globale de 40 M d'€. Embellissement des espaces, renaturation, rénovation des bâtiments, aménagements structurants et apaisements des voiries, demain schéma directeur de l'éclairage public : nous nous tenons aux côtés des maires et des élus locaux qui agissent en première ligne, au quotidien.

### La Métropole prolonge son aide à l'acquisition de kits solaires pour les particuliers

La Métropole Rouen Normandie a mis en place en 2022 un dispositif d'aides à l'acquisition de kits solaires photovoltaïques en autoconsommation à destination des propriétaires ou locataires de maison individuelle, adopté en 12 décembre 2022. Ce dispositif finance à hauteur de 80 % l'achat et la pose d'un kit photovoltaïque plug and play, dans une assiette de dépense éligible de 1 000 € TTC par dossier. Au 1<sup>er</sup> août 2025, ce dispositif a permis le financement de 737 installations, représentant un montant de subvention total de 380 418 €. Le montant moyen de subvention par kit est de 516 €. Ces kits permettent en moyenne une production de 390 kWh par ménage par an, soit environ 100 € d'économie annuelle sur la facture d'électricité.

Les premières années ont permis de structurer le dispositif. Ont ainsi été consolidés les outils de gestion, les procédures d'instruction et les partenariats nécessaires, constituant une base solide pour massifier le nombre de dossiers sur les deux années à venir. Au-delà de l'enjeu financier, ce dispositif joue un rôle pédagogique en familiarisant progressivement les habitants avec l'autoconsommation photovoltaïque (quantité produite, périodes de production et modification des usages pour autoconsommer un maximum, acceptation paysagère des panneaux...) et en les incitant à développer cette production par des projets plus conséquents. En renforçant les pratiques d'autoconsommation, le dispositif contribue également à rendre les particuliers acteurs pour réduire leurs consommations d'énergie et permet de les conduire, quand la situation du ménage y est propice, vers des actions de rénovation de leur habitat. La Métropole décide de prolonger ce dispositif de deux années, soit jusqu'à la fin 2027, dans les limites budgétaires de l'enveloppe de 2,4 millions d'euros allouée initialement au dispositif.

## Le projet Saint-Sever Nouvelle Gare conforté par la concertation préalable et reconnu d'intérêt métropolitain

La Métropole Rouen Normandie porte depuis 2014, le projet Saint-Sever Nouvelle Gare, structurant pour l'agglomération et anticipant les transformations nécessaires pour la mise en œuvre de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN). Ce projet, formalisé par un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé le 26 avril 2022 avec l'État, la Région Normandie, la Ville de Rouen, l'Établissement Public Foncier de Normandie, Voies Navigables de France et les acteurs ferroviaires, vise à :

- Accueillir la nouvelle gare d'agglomération, équipement clé pour la mobilité régionale et métropolitaine, en cohérence avec les objectifs de décarbonation des transports.
- Redynamiser le centre-ville rive gauche de Rouen en développant un nouveau quartier central articulant mixité fonctionnelle (logements, bureaux, commerces), intermodalité et requalification des espaces publics et en renouvelant le quartier Saint-Sever existant par une opération de renouvellement urbain ambitieux,
- Assurer la complémentarité avec les écoquartiers Flaubert et Luciline, dans le cadre du projet Rouen Seine Cité.

Durant cette phase de concertation préalable, plusieurs temps ont été organisés, après une phase de concertation volontaire de 2015 à 2016 ayant permis de définir les grands objectifs stratégiques avec les acteurs économiques et institutionnels et les membres des instances consultatives (conseil de quartier de Rouen et conseil de développement de la Métropole Rouen Normandie) :

- De 2016 à 2018, en articulation avec les études d'étape 1 de la LNPN, les habitants et les parties prenantes ont été consultés sur la programmation du futur quartier de la gare, les moyens de desservir la nouvelle gare et ce quartier et sur les objectifs en matière de développement durable du projet,
- De 2018 à 2022, la concertation s'est focalisée sur le cadre de vie du quartier existant, notamment à travers ses espaces publics et les aménités autour du pôle tertiaire de Saint-Sever. Les concertations ont pu porter sur plusieurs échelles spatiales, du centre-ville rive gauche dans son ensemble permettant d'alimenter des projets comme le Plan Local d'Urbanisme, le plan de renaturation de la Ville de Rouen ou le Plan De Mobilité, à des espaces publics spécifiques comme la place Henri-Gadeau-de-Kerville,
- De 2023 à 2025, la concertation a été à nouveau ciblée sur l'aménagement du quartier de la nouvelle gare, en articulation avec les études d'étape 2 de la LNPN et la concertation spécifique lancée par SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions au printemps 2024 sur l'implantation de la future gare Saint-Sever et les fonctionnalités en gare, mais aussi sur les ambitions en matière de renouvellement urbain du quartier Saint-Sever concernant la dynamique commerciale et les problématiques d'habitat, ainsi que des aménagements d'espaces publics (nord de la rue Saint-Sever, allée Marcel Dupré). Les études pré-opérationnelles, menées dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement, ont confirmé la faisabilité technique et financière du projet, sous réserve d'ajustements calendaires concernant le projet de la nouvelle gare. L'exigence d'adaptabilité et de prise en compte du temps long, exprimée en concertation, doit permettre de poursuivre le projet sans attendre les précisions sur le calendrier de la LNPN, sans obérer les futurs, mais en enclenchant dès à présent les changements. Le bilan dressé ce jour par la Métropole met fin à la concertation préalable et permet désormais d'engager concrètement :

- L'opération d'aménagement du quartier de la nouvelle gare, qui pourra s'appuyer sur une procédure de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dont le périmètre et le phasage devront être précisés,
- L'opération de renouvellement urbain « Cœur Saint-Sever », qui sera mise en œuvre dans le cadre d'une concession d'aménagement

La Métropole décide par ailleurs d'inscrire le projet Saint-Sever nouvelle Gare et notamment l'opération d'aménagement du quartier de la nouvelle gare et l'opération de renouvellement urbain « Cœur Saint-Sever », au titre des projets d'aménagement d'intérêt métropolitain

## **La Métropole déploie 6M d'€ supplémentaires pour la création d'un département d'odontologie à l'Université de Rouen**

En mars 2022, la Métropole Rouen Normandie a approuvé le programme d'investissement 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Ce soutien pluriannuel de 55 millions d'euros vise à répondre à l'ambition collective du développement des infrastructures actuelles, de structuration des campus et d'accompagnement des nouveaux projets structurants pour renforcer l'attractivité des établissements et du territoire. Au sein de ce programme a été identifiée la création d'un Département d'odontologie à l'Université de Rouen. La Normandie est la région française dont la densité de chirurgiens-dentistes libéraux est la plus faible : 41 praticiens pour 100 000 habitants alors que la moyenne nationale est de 64 praticiens. Le constat est similaire à l'échelle du territoire métropolitain rouennais qui présente l'offre la plus faible de l'ensemble des métropoles nationales. Pour répondre à cet enjeu de santé publique et de renforcement de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire, la Métropole s'est engagée aux côtés de l'Université et du CHU de Rouen pour soutenir la création et le développement d'un Département d'odontologie au sein du campus santé rouennais.

L'ambition est de former près de 50 étudiants par année, soit environ 300 étudiants au total. Depuis 2022, la Métropole a ainsi attribué à l'Université des subventions pour un montant total de 1 M€ pour soutenir les dépenses de fonctionnement (financement de postes d'enseignement) et d'investissement (réalisation de travaux et l'achat de matériels et équipements spécifiques) liées à l'ouverture de cette formation.

Ce soutien a été complété en septembre 2023 par une subvention de 5 M€ en investissement au bénéfice du CHU pour la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil du second cycle dit « clinique » de la formation. Ce bâtiment permettra d'accueillir 27 fauteuils en compléments des 9 positionnés à Saint Julien. Cependant, si l'ouverture du 1<sup>er</sup> cycle « pré-clinique » dispensé par l'Université a pu être réalisée au sein même des locaux actuels de l'UFR Santé, moyennant une importante réorganisation, la montée en charge des effectifs ne permettra plus d'y accueillir les étudiants dans des conditions satisfaisantes à compter de 2028. L'ouverture de surfaces supplémentaires par l'Université devient, dès lors, nécessaire. Aussi, l'Université doit-elle construire un bâtiment sur la parcelle voisine du volet clinique du Département d'odontologie portée par le CHU sur l'îlot G du parc Rouen Innovation Santé au cœur du campus santé. Le projet, représentant un investissement total de l'ordre de 25 M€, prévoit le développement de 3 400 m<sup>2</sup> de surface dont 2 400 m<sup>2</sup> seront exclusivement consacrées aux formations d'odontologie. Les surfaces supplémentaires viendront répondre aux besoins futurs de l'Université et à l'accroissement prévisionnel des effectifs de 1 000 étudiants supplémentaires à horizon 2030 (maïeutique, orthophonie, création d'une 4<sup>ème</sup> année d'internat en médecine, renforcement des capacités d'accueil en pharmacie...).

L'implantation définitive du Département d'odontologie dans ses nouveaux locaux sera opérationnelle à la rentrée 2030. La Métropole décide de mobiliser le solde des budgets réservés au programme d'investissements immobiliers en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), soit 6 M€. Cet engagement est conditionné à la confirmation de la mobilisation des aides des partenaires publics.

## **Modernisation du service de réanimation, agrandissement de pharmacie, développement structurel : la Métropole massifie son soutien au Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil**

Dans le cadre de la continuité de son engagement sur la stratégie santé adoptée en septembre 2021, la Métropole souhaite accompagner l'investissement des établissements de santé de son territoire. A ce titre, la Métropole a décidé d'accompagner un projet structurant lié à la formation (grâce à l'acquisition de matériel de pointe permettant l'accueil de stagiaire et d'interne en médecine), à la création et au renforcement de l'offre de soins portés par le Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf-Louviers-Val-de-Reuil (CHIELVR).



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

La Métropole a décidé d'accompagner le projet de maison des femmes, équipement structurant lié à la formation et au renforcement de l'offre de soins portés par le CHIELVR pour un montant de 122 000 €. Le CHIELVR a par ailleurs bénéficié d'un soutien de la Métropole de 400 000€ pour la création d'une salle de chirurgie hybride. En complément, la Métropole souhaite apporter son soutien pour permettre la réalisation d'autres projets. La liste de ces derniers plus étendue que celle initialement prévue en 2022, cela s'explique par un redimensionnement financier à la baisse du projet de réanimation. La marge de manœuvre supplémentaire qui en résulte permet de soutenir les projets suivants à hauteur de 639 606 € se répartissant comme suit :

- **Modernisation du service de réanimation (473 000 €, soit 10 % du projet estimé à 4 730 000€),**
- **Agrandissement de la pharmacie 50 000 € (soit 10% du projet évalué à 500 000 €)**
- **Travaux fibre optique :17 300 € (soit 10% du projet estimé à 173 000)**
- **Création d'une salle hybride : 99 306 € (soit 10% du projet estimé à 993 060€)**

Le soutien de la Métropole est donc de 639 606 € sur la période 2025-2028 (le coût total des travaux étant de 6 396 060 €).

### La Métropole amplifie son engagement pour la papeterie Chapelle Darblay

En 2022, la Métropole a contribué à impulser la création de la Société d'Économie Mixte (SEM) « Axe Seine Énergies Renouvelables » (ASER) constituée entre la Métropole Rouen Normandie, la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, le Havre Seine Métropole, la Caisse des Dépôts et Consignations et la société Énergie Partagée Investissement. La SEM ASER a pour objet d'intervenir, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, sur le territoire de ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires en particulier, réunis autour de l'Axe Seine, en lien avec d'autres territoires à proximité, en coordination avec les acteurs locaux, dans le développement, la gestion, la production, la distribution (pour les activités le permettant), le stockage et la livraison d'énergies renouvelables. Le Comité d'Investissement de la SEM ASER, réuni le 4 septembre 2025, a émis un avis favorable quant à la participation de la SEM ASER au capital de la société « Grand Couronne Energies » à créer. Jusqu'en 2020, la papeterie de Chapelle Darblay, située en bord de Seine sur la commune de Grand-Couronne, était un site industriel spécialisé dans la production de papier journal à base de papiers et de cartons recyclés. Alors considérée comme la plus grande unité de recyclage de papiers et cartons de France, le site s'appuyait sur la proximité immédiate du fleuve et l'accès à la région Île-de-France pour son approvisionnement en matières, les eaux du fleuve étant également utilisées, après traitement, dans le processus de production de vapeur.

Après sa fermeture en juin 2020, le Groupe Fibre Excellence s'est engagé à reprendre le site pour convertir l'usine en unité de production de « papier pour ondulé » à partir de papiers et cartons recyclés, avec un objectif de relance de l'économie circulaire caractéristique de la papeterie initiale. Depuis, l'ensemble des autorisations d'exploitation ont été obtenues pour la relance du site, tandis que Fibre Excellence travaille au financement global de l'opération. La structuration de l'opération prévoit d'isoler les actifs énergie du site papetier dans une société de projet dédiée à constituer « Grand Couronne Energies », qui sera détenue par Fibre Excellence, via la Société Nouvelle Darblay Production (SNDP) et par des investisseurs externes, dont la SEM ASER et un fonds d'investissement énergie en cours de sélection.

L'apport de fonds propres par les investisseurs externes constitue une condition impérative à la réalisation du projet. Les actifs énergie seront rachetés à Fibre Excellence, remis à niveau et financés sur « Grand Couronne Energies », pour un investissement total estimé à 133 millions d'euros (€). A ce titre, la chaudière biomasse présente sur le site sera convertie en chaudière CSR (Combustible Solide de Récupération), dans une perspective d'économie circulaire. L'objectif de la SEM ASER étant d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur l'Axe Seine, la société « Grand Couronne Energies » y contribuerait. La Métropole Rouen Normandie décide en sa qualité d'actionnaire de la SEM ASER de l'autoriser à entrer au capital de la société « Grand Couronne Energies » pour contribuer à ce projet visant à soutenir la papeterie Chapelle Darblay.



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

### SOS Méditerranée : la Métropole déploie 12 000 € pour le sauvetage des personnes en détresse en mer méditerranée pour l'année 2025

La Métropole Rouen Normandie apporte son soutien à des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. L'aide d'urgence déployée par la Métropole a permis ainsi de soutenir les actions en 2025 à Gaza, en 2024 à Mayotte, en 2023 au Maroc, en Libye, en Turquie et en Syrie, en 2022 en Ukraine et en 2021 à Haïti. La Métropole a maintenu de manière constante son soutien pour les actions d'accès à l'eau et à l'assainissement que cela soit à Madagascar, au Sénégal, au Burkina-Faso, en Ethiopie, à Haïti. Elle a également développé un dispositif d'appel à projets annuel de solidarité internationale auprès du tissu associatif de son territoire pour soutenir les initiatives se déroulant dans de nombreux pays : au Bénin, au Cap Vert, à Haïti, à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, au Togo. En septembre 2024, la Métropole a apporté son soutien pour un montant de 12 000 € à l'association SOS Méditerranée pour le sauvetage des femmes, des hommes et des enfants en détresse en Mer Méditerranée. Au titre du bilan exposé par SOS Méditerranée, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2024, l'association a porté assistance à 41 483 personnes. En 2024, 1 948 personnes ont été secourues dont 152 femmes et 389 enfants. En 2024, à bord de l'Ocean Viking (bateau de SOS Méditerranée) et grâce aux 36 opérations de sauvetage réalisées, 1 357 consultations médicales ont été assurées et plus de 14 000 repas distribués aux personnes rescapées. Ces dernières sont issues de 31 pays différents dont les plus représentés sont le Bangladesh, la Syrie, la Tunisie, l'Egypte et la Guinée. Pour l'année 2025 et suite à la demande de SOS Méditerranée, la Métropole décide d'apporter un soutien financier pour le sauvetage des femmes, des hommes et des enfants en détresse en mer méditerranée pour un montant de 12 000 €.

### Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets structurants portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Le FACIL, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. En septembre 2024, la Métropole a enfin créé le FACIL Culture, dont l'enveloppe A permet de soutenir financièrement des projets culturels portés par les communes du territoire. Les trois dispositifs, le FAA, le FACIL, et le FACIL Culture sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les acteurs co-financeurs du territoire.

#### Financements adoptés au titre du FAA, du FACIL et du FACIL Culture

- **Montmain**

- Remplacement de la VMC de l'école (FAA : 1 318,22 €)

- Travaux d'amélioration du réseau de chauffage de la mairie (FACIL : 2 222,77 €)

- **Saint-Léger-du-Bourg-Denis**

- Installation d'un organigramme de clés dans les bâtiments communaux (FACIL : 4 084,48 €)

- Divers travaux d'optimisation dans divers lieux de la commune (FACIL : 15 193,87 €)

- Aménagement d'un espace ados et de rénovation d'un court de tennis (FACIL : 37 233,42 €)  
- Remplacement de la chaudière du Centre Culturel (FACIL : 20 712,04 €)

• **Mont-Saint-Aignan**  
- Travaux de réfection des filtres du centre aquatique Eurocéane (FACIL : 59 641,00 €)

- **Elbeuf-sur-Seine**

- Remplacement des centrales à incendie pour l'Hôtel de ville, le centre Jean-Pierre PAPIN, le centre de loisirs Georges Brassens (FACIL : 30 849,00 €)

• **Rouen**  
- Restructuration de la salle de boxe du Châtelet (FACIL : 38 800,00 €)

- **Grand-Couronne**

• **Hénouville**  
- Achat d'un lot de grilles d'expositions artistiques et culturelles (FACIL Culture : 1 571,76 €)

Perrine BINET

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)  
02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Ibtissam MADI

[ibtissam.madi@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:ibtissam.madi@metropole-rouen-normandie.fr)  
02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61

